



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 mars 2026

**Délibération n°2026-27 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de la copropriété « 6 Place du général Leclerc » (bâtiment du cabinet médical)**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 25 mars 2026, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	Présents :	Votants :
	19	19	19
Présents :	M. Bernard GLEIZE, M. Pascal NAWROCKI, Mme Dominique DUMAS, M. Alain SCHMITT, Mme Geneviève SHATER, M. Nicolas RICHARD, M. Guy HALGAND, M. Vincent PAIN, M. Christian CHARREIRE, M. Jean-Christophe BRUNEAU, M. Sylvère GUILLARD, Mme Stéphanie DE BARROS, Mme Marianne PERDRIJAT, Mme Hélène MORONVALLE, Mme Elodie CHARREIRE, Mme Laura BARCON BENSIMON, M. Patrick TOLVY, Mme Isabeau DE CHALLEMAISON, Mme Sara TESSIER		
Représentés :			
Absents :			
Secrétaire :	M. Alain SCHMITT		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu la décision unanime de ne pas procéder au vote à bulletins secrets ;


Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune représenter la commune au sein de la copropriété du 6 Place du Général Leclerc,

Considérant les candidatures de M. Bernard GLEIZE et M. Pascal NAWROCKI,

Sur présentation du rapport par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : désigne M. Bernard GLEIZE (titulaire) et M. Pascal NAWROCKI (suppléant) pour représenter la Commune au sein de la copropriété « 6 Place du général Leclerc » (bâtiment du cabinet médical).

Bernard GLEIZE,  
Maire de Vauhallan



Avis de réception en préfecture  
09-219106358-20260331-2026-27-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026